

On peut douter sérieusement que les Décrets du Conseil aient eu beaucoup d'influence sur l'issue de la guerre en Espagne. Le Canada ne possédait pas d'industries de fabrication de munitions de quelque conséquence. On continua de recueillir des fonds au Canada pour appuyer la cause des républicains et des royalistes, fonds qu'on employa, comme avant l'embargo, à l'achat d'articles non militaires. Les Canadiens continuèrent de se porter volontaires pour servir dans la brigade internationale et plus particulièrement dans le bataillon Mackenzie-Papineau de la brigade, malgré les risques de peine qu'ils couraient en vertu de la Loi sur l'enrôlement. Le Gouvernement de Mackenzie King avait pris position en faveur de la conciliation internationale, si l'on peut considérer comme telle la « non-intervention ». Selon toute apparence, le Canada ne risquait pas de s'engager dans cette affaire. Sur le plan intérieur, la politique du Gouvernement ne rencontrait pas de grande opposition dans le public et par conséquent, les divisions qui existaient à l'intérieur du pays n'étaient pas exacerbées.

En fait, le seul véritable danger qui menaçait le succès de la politique canadienne en Espagne après l'été de 1937 était le rapatriement des volontaires canadiens. Skelton exposa ces questions dans un mémoire daté du 20 novembre 1938:

Ce problème menaçait de se poser depuis quelque temps et il est aujourd'hui mis en lumière par le télégramme du haut commissaire à Londres [Vincent Massey], qui déclare que tous les gouvernements parties à l'accord de non-intervention ont commencé le rapatriement de leurs ressortissants qui servent dans l'armée du Gouvernement, et qui demandent au Canada d'entreprendre une action semblable...

Le 31 octobre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures par intérim faisait savoir au haut commissaire que les réfugiés d'Espagne étaient autorisés à revenir au Canada à condition de convaincre le commissaire (à l'Immigration) Little qu'ils étaient citoyens canadiens, et il ajoutait « vous n'êtes pas autorisé à dépenser d'argent pour défrayer leur rapatriement ». On nous demande maintenant de nous joindre aux pays européens pour prendre ces hommes en charge à la frontière française, pour payer le prix de leur retour au Canada et pour les réadmettre sur le sol canadien⁵.

Skelton précisa plus tard dans une lettre à Massey:

Le gouvernement a refusé de fournir ces fonds... la société de chemins de fer Pacifique-Canadien nous a fait savoir qu'une organisation privée lui avait donné toutes les assurances que les sommes nécessaires seraient fournies pour le transport des volontaires. L'organisation en question s'appelait « Les Amis du bataillon de Mackenzie-Papineau ». La source de leurs fonds était le Gouvernement républicain d'Espagne. Cependant comme ce fut le cas au cours de la période d'entre-deux guerres, la ligne qui séparait la politique canadienne de celle du Royaume-Uni s'estompait dans la confusion générale qui régnait au sujet des nouvelles relations en train de naître à l'intérieur du Commonwealth. Skelton expliqua à Massey:

⁵ Extrait des *Documents de Mackenzie King*, M.G. 26 A.P.C. Aucune tentative n'a été faite pour empêcher le retour des volontaires qui, en d'autres circonstances, auraient eu le droit de rentrer au Canada. On n'a pas non plus engagé de poursuites contre ceux qui avaient enfreint les règles de l'enrôlement et des passeports. En fait, tous les efforts ont été faits pour aider les volontaires à revenir au pays.

⁶ *Dépêche confidentielle 484, le 30 décembre 1938.*